

# Le Petit St Martinois



St Martinaises, St Martinois, chers(es) amis (es),

Une année particulièrement difficile vient de se terminer. Il faut espérer que d'ici le printemps et avec l'aide de la vaccination la vie reprendra son cours normal.

Cette pandémie nous a permis de redécouvrir l'importance des commerces de proximité et du consommer local. Il faut souhaiter que ces bonnes habitudes perdurent. Toutefois, je suis très inquiète pour les commerces de restauration et les bars qui paient un lourd tribut, avec, semble-t-il, un nouveau report de leur ouverture initialement prévue le 20 janvier.

Les associations ont également été très impactées par l'arrêt de leurs activités. Certaines emploient du personnel, qu'il a fallu continuer à payer, et je crains, malgré quelques aides de l'Etat, que leurs finances aient été mises à mal. J'espère que les adhérents se réinscriront avec enthousiasme après une si longue coupure.

Je remercie le personnel communal qui a assuré la continuité du service en s'adaptant aux consignes sanitaires, sans oublier le personnel de santé qui a œuvré avec courage et professionnalisme.

Cette année, la traditionnelle cérémonie des vœux du maire n'aura pas lieu. Les élus se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur, de réussite et, le plus important, de santé.

**Joëlle RICHAUD**

# Vie de la Commune

## Les Conseils Municipaux

Les procès-verbaux sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune [www.saintmartindelabrasque.com](http://www.saintmartindelabrasque.com), seul site officiel de la mairie.

### Séance du 07 septembre 2020

- Critères de sélection pour le Marché à procédure Adaptée chemin des Prés : 80 % pour le prix et 20% pour la technicité : unanimité
- Recrutement d'un adjoint technique en CDD et création d'un poste non-permanent : unanimité
- Délégations du Conseil Municipal au Maire : annulation de la délibération en date du 03/06/20 pour y ajouter les délégations N° 4 relatives à la passation, l'exécution et le règlement des marchés jusqu'à 15 000 €, N° 5 qui concerne la décision de conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, N° 10 qui permet de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : unanimité
- Subvention pour le Liban à la demande de l'Association des Maires de France. 100 € : unanimité
- Loyer restaurant : dû par la sté SAKURA jusqu'à fin juillet. Offert en août et septembre pour le repreneur qui doit réaliser des travaux conséquents : unanimité
- Loyer local professionnel rue du Cadran : départ de l'orthophoniste le 17/07/20. Un médecin envisage de s'installer en janvier ou en juillet 2021. Aucune gratuité si installation en juillet. Unanimité

### Séance du 05 octobre 2020

- Refus du transfert de la compétence PLU à COTELUB : unanimité
- Occupation du domaine public concernant 2 terrasses jusqu'à la vente de ces parcelles : 300€/an voté à l'unanimité
- 20 000 arbres en Vaucluse : demande d'une subvention en nature de végétaux pour plantation le long du chemin piétonnier du chemin de la Montagne : unanimité

### Séance du 07 décembre 2020

- Parcours Emploi Compétences : le candidat retenu ( service technique) a pris ses fonctions.
- Trésor public : attribution de l'indemnité de budget à la Trésorière : 45 €
- Subvention au Groupement de Développement Agricole : 100 €
- Locaux commerciaux : demande d'abandon de créances
- Décision modificative n° 1 : charges exceptionnels abondés de 3 000 €
- Décision du maire n° 2020-07 : information du droit de préemption urbain sur une vente
- Décision du maire n° 2020-08 : dépenses engagées par le maire entre le 1<sup>er</sup> /10 et le 07/12

## Commémoration du 11 Novembre



En raison de la crise sanitaire, la commémoration de l'armistice s'est déroulée à huis clos en présence des élus et de M. Imbert, maire honoraire.

# Urbanisme

## Une déclaration préalable doit être déposée pour :

- Toute modification de façade (réfection de la façade, changement de fenêtre, ouverture ou fermeture d'une fenêtre ou d'une porte, pose d'une pompe à chaleur...)
- Toute réfection de toiture,
- Tout changement d'affectation d'une pièce (ex. un garage transformé en chambre...),
- Toute mise en place ou modification de clôture (délibération du 12/12/2007)
- Abris de jardin : seuls sont autorisés sans document d'urbanisme les abris de 5m<sup>2</sup>. Au-delà, une déclaration préalable est nécessaire.

## Malheureusement, force est de constater que beaucoup de travaux sont réalisés sans la moindre demande et donc sans aucune autorisation.

« Les infractions aux règles de procédure sont prévues par les articles L.480-4 et L.480-4-1 du code de l'urbanisme. Elles correspondent au non-respect du Livre IV du code de l'urbanisme relatif au « Régime applicable aux constructions, aménagements et démolitions » et constituent des délits. Il s'agit de l'exécution de travaux sans avoir obtenu l'autorisation d'urbanisme nécessaire en méconnaissance d'une autorisation d'urbanisme obtenue ».

## Important : Ne jamais commencer les travaux sans avoir obtenu un avis favorable.

## Font également l'objet d'un délit pénal :

- La coupe ou l'abattage d'arbre sont soumis à déclaration préalable dans un espace boisé classé ou bois, forêt, parc d'une commune où l'établissement d'un plan local d'urbanisme a été prescrit.
- Installation de caravane en dehors des terrains aménagés.
- Installation d'une résidence mobile de loisirs en dehors des emplacements autorisés.

# Dépôts de déchets

Au regard du code de l'environnement, tout dépôt de déchets est interdit que ce soit chez autrui ou sur la voie publique. L'article 4 du règlement sanitaire départemental de Vaucluse interdit tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit. Une amende au plus égale à 150 000 € peut être ordonnée. Il est fréquent de trouver des « encombrants » ou des déchets de toute nature (ex. pneus, pots de peinture, chaise, tables, matelas...) déposés auprès des containers à ordures ménagères ou de tri sélectif.



## C'EST GRATUIT !

- **Un centre de tri est à votre disposition**  
Pôle Environnement et valorisation intercommunal  
Route de Grambois - D 956 - 84240 La Tour d'Aigues  
Tél. : 04 90 08 45 78

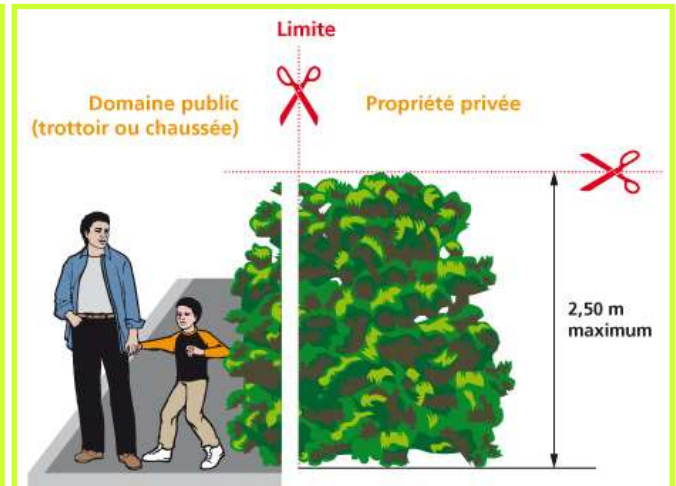
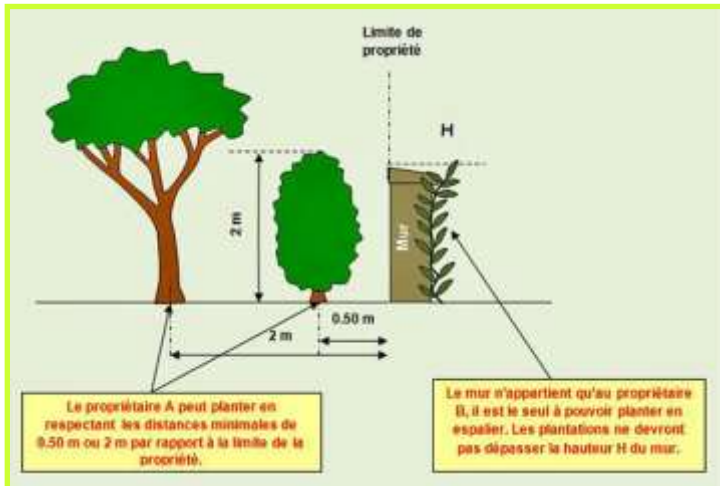
Horaires d'hiver : du 25/10/2020 au 27/03/2021  
Du lundi au samedi de 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h15  
Sauf le jeudi de 8h à 11h45  
Dimanche de 9h à 11h45

- **Ramassage des encombrants tous les mardis**  
Inscription auprès de Cotelub au 04 90 07 48 12



## Elagage des arbres et clôtures

L'élagage et l'entretien des arbres et des haies donnant sur la voie publique ou le domaine public présentant un risque pour la sécurité des personnes et ayant un caractère répétitif ou continu, peut donner lieu à une amende administrative d'un montant maximal de 500 €. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux. Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.



## CCFF



Les CCFF apportent leur concours aux services de secours et à ceux chargés de la forêt notamment en matière d'alerte, d'information, de guidage, de gestion et de soutien logistique. Pour ce faire, ils surveillent tout au long de l'année les massifs forestiers de la commune contre les incendies.

Ces comités peuvent alors donner l'alerte aux autorités compétentes, le plus souvent par radio et participent à leur niveau à la chaîne de secours. (Feu à la Roubaude au mois d'août)

**Merci aux volontaires « emmenés » par le Responsable Laurent Liautaud**

## Société de chasse « La Gauloise »

Fin de la chasse le 28 Février 2021 au soir (voir arrêté Préfectoral).

Tout membre de la commission, possesseur d'une carte attestant sa qualité, sera habilité à contrôler tout chasseur rencontré sur le territoire de la société.

Attention, la non présentation de la carte de chasse est passible d'un retrait de droit de chasse.



## Vie Scolaire & Sportive



### *Tour de France 2021 Double dose de Ventoux*

Une première pour le Géant de Provence, les coureurs du 108<sup>e</sup> tour le franchiront 2 fois à l'occasion de la 11<sup>ème</sup> étape, Sorgues-Malaucène, prévue le Mercredi 7 Juillet prochain. Ce sera la 27<sup>ème</sup> fois que la Grande Boucle passera dans le Vaucluse.

### *Vers des métiers qui ont du sens*

Deuxième dispositif éducatif de France, **l'enseignement agricole** prépare à une ample gamme de métiers, en phase avec les préoccupations de la société.



Conseiller agricole, éleveur, responsable d'élevage piscicole, auxiliaire de vie en milieu rural, jardinier paysagiste, maraîcher bio, animateur nature, pépiniériste, vétérinaire, technicien forestier, ingénieur recherche et développement, soigneur animalier, œnologue, maréchal-ferrant, technico-commercial en agrofournitures...

L'éventail des métiers est large en agriculture et les perspectives d'emploi variées. Ils sont préparés au sein des établissements d'enseignement agricole, deuxième dispositif éducatif de France, dépendant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

### *Père Noël des écoles*



Le père Noël est passé en avance à l'école « La Burlière », avec au programme pour les enfants :  
- en matinée : chants de Noël dans le foyer communal et distribution de livres offerts par la coopérative scolaire de l'école et distribués par le Père Noël,  
- le midi : repas de Noël et spectacle offerts par la mairie avec distribution de goûters (clémentines, papillotes et brioches offertes par la coopérative scolaire).

## Vie Associative



C'est avec une motivation inébranlable que l'association a eu le plaisir d'organiser ce très joli marché de Noël, le samedi 19 décembre, et son succès est la plus belle des récompenses !

Merci à tous ceux qui y ont contribué en apportant bienveillance, enthousiasme, sourires et bonne humeur, si précieux en cette période : La Mairie, les enseignants, les exposants, nos papas bricoleurs, nos petits lutins et tous les visiteurs... Même le Père Noël a trouvé le temps de nous rendre visite, et malgré les nombreuses contraintes et consignes, ce marché reste pour nous comme l'un des plus beaux.

C'est donc gonflés à bloc que nous abordons cette nouvelle année, et que nous donnons déjà rendez-vous à tous les gourmands, petits et grands, les vendredis 19 février et 23 avril à partir de 16h devant l'école du village pour une vente de gâteaux faits maison (1€ la part).

Enfin, l'approche des beaux jours nous offrira peut-être l'occasion d'organiser au mois de mai la 2<sup>e</sup> édition de la journée "des Jeux Nés sur l'Herbe" dédiée au jeu en famille.

Suivez nous sur facebook : [Les Enfants d'abord en Sud Lub](#)

ou envoyez votre adresse mail à : [lesenfantsdabordensudlub@gmail.com](mailto:lesenfantsdabordensudlub@gmail.com)

afin de connaître les manifestations ou achats groupés (sapins, clémentines...) organisés par l'association tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons une douce année 2021 pleine de joie et d'espoir, d'étoiles dans les yeux et de rires d'enfants.

### ***Fermeture de classe ?***

Parce qu'il n'est plus à prouver que l'école est l'un des poumons du village, l'association souhaite soutenir et relayer la pétition menée par les parents d'élèves des écoles de Saint Martin de la Brasque et de Peypin d'Aigues.

En effet, notre école est sous la menace d'une fermeture de classe pour la rentrée à venir, en cause un effectif 2021-2022 un peu faible, dû notamment au départ de 32 élèves du CM2 pour le collège. Or nous savons qu'une fermeture de classe entraînera une autre par effet boule de neige, signifiant au passage le départ d'enseignants et des classes fonctionnant sur 3 niveaux. Et surtout, nous savons qu'une fermeture est aisée, là où sa réouverture est conditionnée à plusieurs années consécutives d'effectifs surchargés...

Bien que cette fermeture ne soit pas souhaitée par les Maires de ces 2 communes, les parents d'élèves ont décidé de lancer une pétition visant à étayer si nécessaire le maintien de cette classe auprès du Rectorat.

Pour tout renseignement, pour signer cette pétition, contacter l'association.

L'association AGV vous annonce la reprise de ses activités, en plein air et dans le respect des consignes sanitaires. Chaque jour, une séance différente :

En complément des séances (Marche Active, gymnastique, etc.), l'AGV propose une activité de marche. Avec la reprise des activités sportives à l'extérieur en ce début d'année, vous pouvez à nouveau chausser vos godillots pour partir sur les chemins du Luberon avec les adhérents de la



section Marche Plaisir & Bien Êt

re.

Cette activité, créée il y a trois ans et encadrée par deux animateurs bénévoles diplômés, propose de faire des balades d'une durée d'environ deux heures tous les jeudis sur des circuits sans difficultés techniques.

Si vous êtes intéressés par cette activité il est encore possible de s'inscrire et, pour toute information complémentaire ainsi que les détails concernant la prochaine programmation de nos sorties,



Vous pouvez contacter les animateurs par mail :

[jean.paul.ragot@orange.fr](mailto:jean.paul.ragot@orange.fr)

[suzie.mistre@gmail.com](mailto:suzie.mistre@gmail.com)

[josette.mathiot84@orange.fr](mailto:josette.mathiot84@orange.fr)

Adresse Facebook :

<https://www.facebook.com/groups/153071878718707>

## Centre Communal d'Action Sociale

Le rôle principal d'un CCAS c'est d'orienter, recevoir, conseiller et éventuellement aider le public sur les démarches à effectuer dans le domaine social.

Dans les petites communes tous les dossiers d'aide sociale, aide pour l'autonomie, sont traités par le département.



Les colis de Noël pour les aînés ont été distribués. Pour ceux qui avaient opté pour le repas initialement prévu pour le 15/12/2020 puis reporté au 26/01/2021, nous craignons que ce repas se transforme en repas de printemps.



## Informations diverses

Les exercices relatifs à la sécurité incendie et au PPMS (plan particulier de mise en sûreté) se sont déroulés à l'école communale "La Burlière" en fin d'année 2020. Face à une situation liée à un accident majeur, les établissements scolaires doivent s'y préparer afin de les affronter de façon la mieux appropriée.

**L'exercice de sécurité incendie** a été géré par un élu marin-pompier. L'exercice s'est déroulé dans le respect des consignes, les élèves sont sortis des classes sans bousculade et sans stress particulier.

**La simulation "attentat intrusion"** a été organisée le 8 décembre 2020. Tous les élèves ont été évacués suivant le protocole défini et dans le plus grand calme, accompagnés par des équipes pédagogiques très opérationnelles : 2 gendarmes, 2 élus (gendarme et marin-pompier) et le personnel enseignant.

L'exercice s'est déroulé de la façon suivante : Le déclenchement de l'alerte est lancé. Les personnes-ressources rejoignent alors leur poste et appliquent les consignes qui leur ont été assignées. Les autres personnels continuent à assurer l'encadrement des élèves, veillent au bon déroulement de l'opération, pensent au public spécifique (personne en situation de handicap ou présentant des difficultés particulières), signalent les incidents, gèrent l'attente. Enfin les élèves se dirigent dans le calme vers les lieux prévus par le plan.

Tout s'est très bien passé et même si on ne souhaite jamais que cela arrive mieux vaut prévenir que guérir.

---

La **Gendarmerie** de Pertuis viendra à votre rencontre le 15 janvier de 15h à 17h et le 19 mars de 9h à 11h, en mairie.

Les nombreuses initiatives lancées dans le cadre de la police de sécurité du quotidien et des quartiers de reconquête républicaine renouent avec l'ADN du gendarme : le contact. Le contact avec le citoyen a toujours été au cœur du métier de gendarme. Essentiel, il lui permet de faire du renseignement, de détecter des signaux faibles, par exemple en termes de radicalité, et de mener à bien leur mission de sécurisation. Mais la Police de Sécurité de Quartier a pour but de replacer le citoyen au cœur des problématiques des forces de sécurité.

N'hésitez pas à venir les rencontrer.

---

### Rue des Crotonnes

Afin de permettre aux services de secours d'accéder à la rue des Crotonnes, nous avons demandé à plusieurs reprises aux riverains de respecter les consignes de stationnement. Malgré ces demandes, force est de constater que les consignes n'ont pas été respectées, ce qui conduira le Conseil Municipal à probablement prendre des mesures plus contraignantes.





# Intercommunalité

**Cotelub**



## En quoi consiste l'intercommunalité ?

La Communauté de communes du Pays d'Aigues a été créée le **1<sup>er</sup> octobre 2000** avec pour objectifs la gestion commune de certains services publics (ex. ramassage des ordures ménagères) et la réalisation d'équipements locaux, de manière à mieux répartir les coûts et à profiter d'économies d'échelle, comme l'a fait le syndicat de l'eau en harmonisant le prix de l'eau et de l'assainissement pour toutes les communes adhérentes.

Cotelub fonctionne avec un régime de fiscalité propre, ce qui permet aux communes de disposer de recettes fiscales locales directes (Taxe sur le Foncier bâti, Taxe sur le foncier non bâti et précédemment la taxe d'habitation)

La réforme territoriale **du 16 décembre 2010** a fixé l'objectif de simplifier et d'achever la carte de l'intercommunalité en raison de l'émiettement communal et de la taille souvent modeste des communes françaises et en raison de l'échec des différentes lois tendant à la fusion des communes et a rendu obligatoire l'appartenance à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à compter **du 1<sup>er</sup> juillet 2013**.

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2017**, les communes de Cadenet et de Cucuron sont venues rejoindre COTELUB, après la dissolution de la communauté de communes « Les Portes du Luberon » portant ainsi à seize le nombre de communes regroupées au sein de Cotelub soit près de 25 000 habitants sur une superficie de 368 kilomètres carrés.

**La loi MAPTAM du 27 janvier 2014** (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a modifié le paysage de l'intercommunalité, notamment s'agissant des métropoles.

Cette loi vise à rétablir la clause générale de compétence pour les régions et départements qui devait disparaître en 2015. Le texte clarifie les conditions d'exercice de certaines compétences des collectivités territoriales en instaurant des chefs de file :

- la région pour le développement économique, les aides aux entreprises et les transports (le Sénat a ajouté la biodiversité, la transition énergétique, l'agenda 21),
- le département pour l'action sociale, l'aménagement numérique et la solidarité territoriale,
- les communes pour la mobilité durable et la qualité de l'air.

**La Loi NOTRe du 7 août 2015** (nouvelle organisation territoriale de la République ) confie de nouvelles compétences aux régions. Elle est complétée par une loi qui modifie le découpage des régions et a prolongé le mouvement en faveur de l'intercommunalité à fiscalité propre en élargissant les seuils et les compétences obligatoires de ces EPCI , laissant malgré tout une place importante aux communes au sein de ce qui est appelé le « bloc communal », notamment en matière démocratique.

## Le Parc naturel régional du Luberon



60, place Jean-Jaurès  
BP 122  
84404 Apt Cedex  
[accueil@parcduluberon.fr](mailto:accueil@parcduluberon.fr)  
04 90 04 42 00

Dans le centre d'Apt, la Maison du Parc vous accueille avec une exposition sur les richesses du Luberon et les missions du Parc. Le musée de géologie raconte l'histoire de la région depuis 150 millions d'années. Du lundi au vendredi/8h30-12h et 13h30-18h. Gratuit

### Le nouveau site régional dédié à l'écotourisme

Avec 60% du territoire couvert par un espace naturel et une offre touristique écolabellisée conséquente, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la destination française n°1 pour un tourisme 100% nature. Avec 9 parcs naturels régionaux, dont le Luberon, 4 parcs nationaux et de nombreux espaces naturels emblématiques, il y a forcément un lieu pour les amoureux de nature dans la région. Un site très utile pour préparer ses prochaines vacances nature post-confinement en allant sur le site <https://provence-alpes-cotedazur.com/decouvrir/espaces-naturels/>

### Future charte du Parc

Les rencontres pour les habitants sont reportées à 2021

Le groupe Facebook #Luberon2039 vous attend...Oui, l'équipe du Parc viendra bien à la rencontre des habitants pour discuter du devenir du territoire...Mais en 2021!(Au lieu de fin 2020, contexte sanitaire oblige.)Participez ou accueillez une rencontre en allant sur le site <https://www.parcduluberon.fr/luberon2039/rencontres-pour-habitants/>

## Clickencotelub

Faire ses courses en ligne auprès de nos commerçants ? C'est maintenant possible ! Profitez d'un panier commerçant 100% COTELUB accessible en un click, 24h/24 et 7jours / 7 !

<https://www.clickencotelub.fr/>

Retrouvez un large choix de produits auprès de vos commerçants préférés 100 % local. Fleuristes, boulangers, primeurs, artisans, créateurs, consommer local n'a jamais été aussi simple !

Vous êtes commerçant ? Vous souhaitez faire partie de l'aventure ?

Contactez Cotelub au 06 17 30 54 04 ou par mail : [attractivite@cotelub.fr](mailto:attractivite@cotelub.fr)

Un panier commerçant 100% COTELUB

# Aménagement de l'étang de la Bonde par Cotelub

Les travaux avancent !



## Il était une fois Saint Martin

En un siècle, la gestion de la commune a bien changé, comme le témoigne le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 1905.

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Martin de la Brague

Seance du 26 Février 1905

Objet  
de la délibération relative à l'autorisation de passage d'une ligne électrique sur le territoire de la Commune

L'an mil neuf cent-cinq et vingt-six février le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Martin de la Brague s'est réuni au domicile personnel par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en l'habitation de Monsieur le Maire.

Présents: Messieurs Goussard Alfred, Boyer Joseph, Sebathien Némour, Raphaël Guich, Blaise Louis, Meynard et le sieur Merquis Jean, Charles Jules et Charles Lally.

Monsieur le Maire soumis à l'examen du Conseil Municipal un projet de convention entre la Commune et la société d'Éclairage Électrique du Littoral Méditerranéen, société anonyme au capital de 16 millions de francs dont le siège social est à Paris, 90 rue de la Victoire, représentée par Monsieur Montandon, Ingénieur-Électricien, demeurant à Marseille, 15 rue Bellec, relative à l'autorisation de passage sur le territoire de la Commune de la ligne électrique que ladite compagnie se propose d'établir, d'entretenir et d'exploiter à ses frais et sous sa seule responsabilité.

Le Conseil,

Après avoir pris connaissance de ladite convention, Considérant que les clauses qui elle contient assurent toutes les garanties désirables à la Commune, puisque la S.E.L.M. s'engage à établir, à entretenir et à exploiter à ses frais et sous sa seule responsabilité la ligne électrique

électrique dont il s'agit; que la Commune en retirera même quelques avantages, puisque la S.E.L.M. lui payera une redevance annuelle de 10 francs par kilomètre de ligne située sur les chemins ou terrains communaux; que l'article 7 que Monsieur le Maire a fait ajouter au contrat en vertu du droit de se faire payer par la S.E.L.M., lorsqu'elle en fera la demande l'énergie et l'éclairage électrique nécessaires aux besoins des habitants aux mêmes conditions qu'aux communes voisines,

Est d'avis, à l'unanimité, d'accorder à la S.E.L.M. les autorisations demandées pour une période de 75 années, aux clauses et conditions stipulées dans la convention précitée.

Fait et délibéré à Saint-Martin de la Brague le jour, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les membres présents.

Sous réserve certifié conforme:

St-Martin de la Brague, le 22 mars 1905

Le Maire



# Elections Sénatoriales

Pour notre département, ont été élus le 27 septembre 2020 :

*Jean-Baptiste BLANC*



*Alain MILON*



*Lucien STANZIONE*



## Etat- Civil

- Naissance Luca DARY le 13/09/2020.

## Contacts & Informations administratives

**Secrétariat** : ouvert de 8h à 12h du lundi au vendredi et de 13 h 30 à 17 h 00 le vendredi

Tél 04 90 77 61 02 – Courriel : [mairiestmartin3@orange.fr](mailto:mairiestmartin3@orange.fr)

site internet : [saintmartindelabrasque.com](http://saintmartindelabrasque.com)

**Architecte conseil** : permanences les 25 et 29/01/2021. Prendre rendez-vous au 04 90 77 61 02

**Conseils municipaux** : 08/02/21 – 15/03/21 – 12/04/21

**Conseils communautaires** : 28/01/21 – 11/03/21– 08/04/21

**Conseillers Départementaux** :

- Noëlle Trinquier : en mairie 1 mercredi/mois à 09h - RDV au 07 86 91 76 64
- Jean-François Lovisolo : pour un RDV contactez le 04 90 16 22 75

**Conseiller Régional** :

- Stéphane Sauvageon : pour un rendez-vous contactez le 06 24 09 30 39

**Député** :

- Julien Aubert sur rendez-vous au 04 90 67 94 12 - [www.julienaubert.fr](http://www.julienaubert.fr)

**Médaille d'honneur du Travail ARGENT**

- Félicitations à M. Daniel Astier, responsable d'essais Airbus Helicopters

## Dernière Minute !

Initialement prévues en mars 2021, les prochaines élections régionales devraient être reportées et organisées en juin 2021 en raison de l'épidémie de Covid-19.

**PENSEZ A VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES**